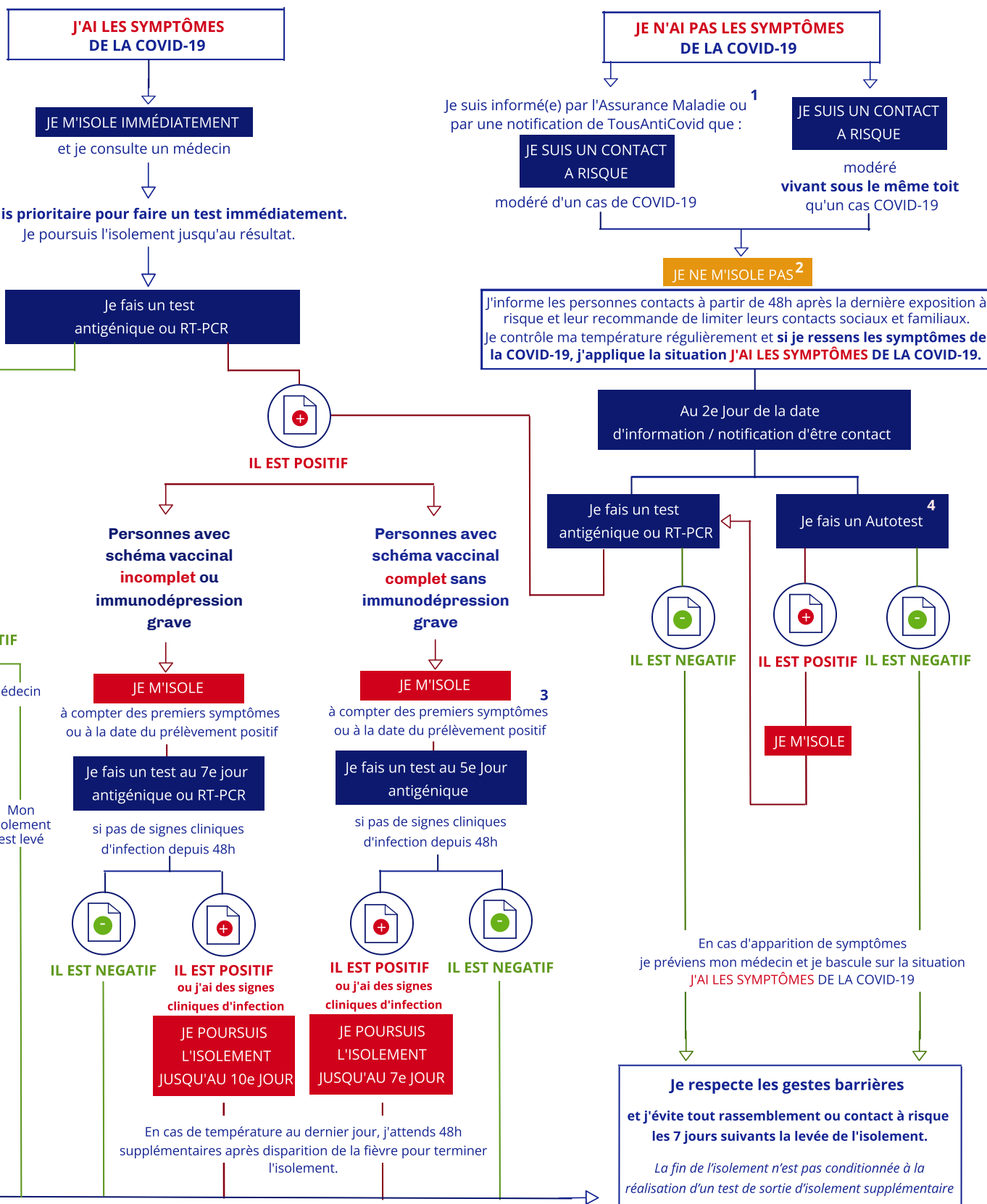


Gestion des cas Covid-19 en entreprise



Si j'ai déjà eu la COVID-19 il y a moins de 2 mois, alors je ne suis pas considéré comme cas contact

1 Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et que j'ai eu un contact à risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie

2 Pas de quarantaine, application stricte des mesures barrière dont le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes, limitation des contacts, en particulier avec les personnes fragiles et éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave, **télétravail dans la mesure du possible**

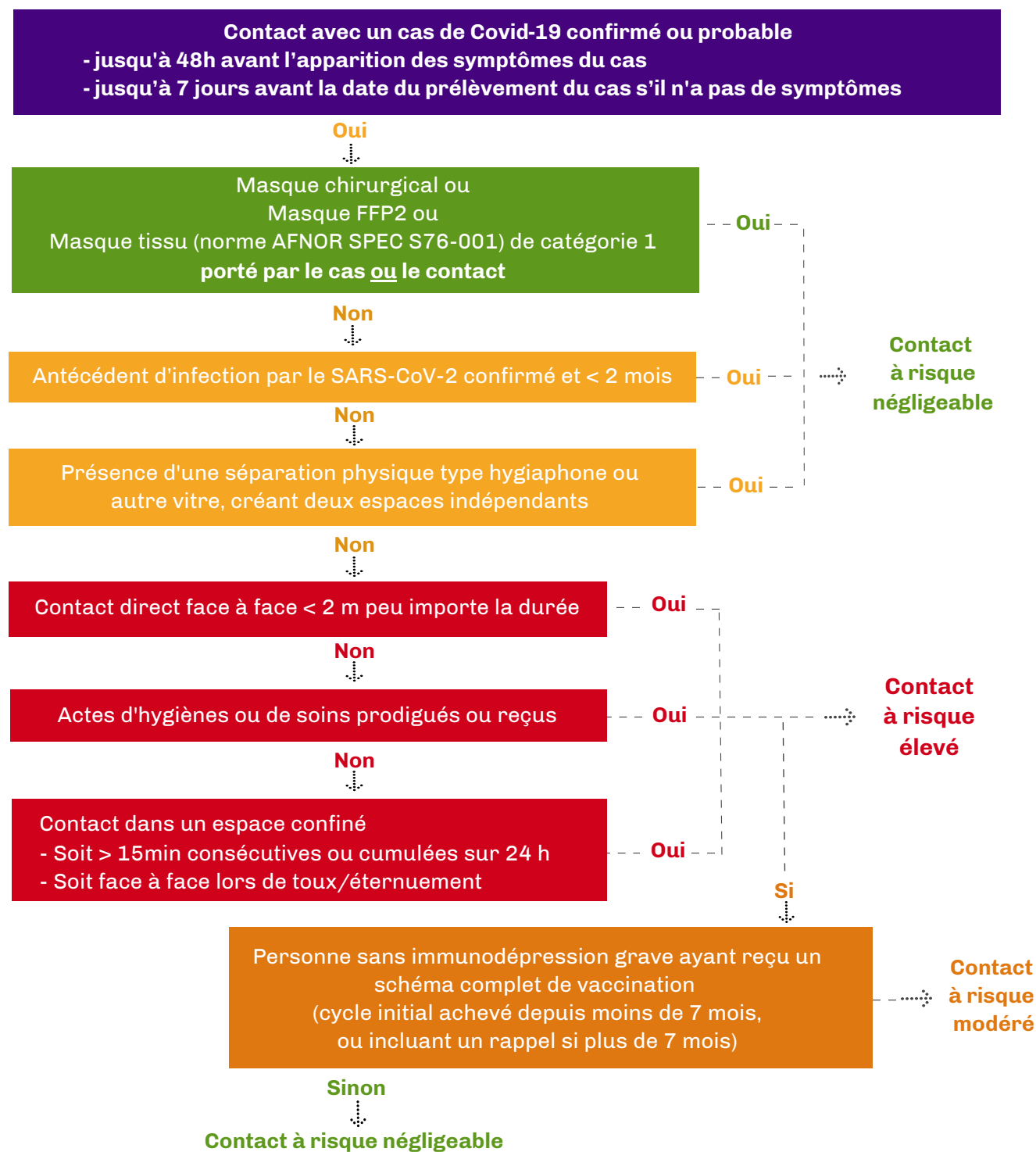
3 Une dérogation exceptionnelle à l'isolement pour les activités essentielles dans le secteur sanitaire et médico-social pour les cas asymptomatiques et pauci-symptomatiques est possible dans les conditions fixées par le MARS n°2022_01

4 Si la personne contact choisit de réaliser un autotest, elle devra se rendre en pharmacie, le cas échéant avec présentation d'un document justifiant de son statut de personnes contact à risque (SMS/mail de l'Assurance maladie, courrier de l'Éducation Nationale, ou attestation sur l'honneur justifiant être personne contact).



Identification des cas Covid-19 en entreprise

L'identification et la prise en charge des contacts "à risque" sont organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie).



Ces définitions ne s'appliquent pas à :

- l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
- l'évaluation des contacts à risque dans le milieu scolaire.



Nous vous proposons un exemple de matrice qui vous permettra de recenser les contacts entre un cas avéré et d'autres collaborateurs ainsi que leur nature. Elle sera utile aux autorités dans le cadre de l'identification des cas-contacts et au médecin du travail pour le suivi des salariés de votre entreprise.

Lien vers la matrice sur le site [ametra06.org](https://www.ametra06.org)

DOC